



Régie intermunicipale de la gestion
des déchets de Roussillon

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES
DÉCHETS DE ROUSSILLON**

AVIS PUBLIC

**Concernant le calendrier modifié des séances régulières
du conseil d'administration pour l'année 2024**

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 17 janvier 2024 un nouveau calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2024, qui se tiendront les mercredis, à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débiteront à 19 heures, se lit comme suit :

- 20 mars
- 22 mai
- 18 septembre
- 27 novembre

DONNÉ CE 18 janvier 2024


Joëlle Rancourt,
Secrétaire-trésorière